

Protection du patrimoine

Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)

Proposition

Fonds distincts
Adhésion à une police

La police n'est offerte qu'aux rentiers âgés d'au moins 80 ans mais de moins de 91 ans. Si vous désirez demander une police de fonds distincts avec protection du patrimoine non enregistrée ou de type FRR, veuillez utiliser le formulaire d'adhésion F46-10587.



Liste de vérification à l'intention du conseiller

- Le rentier doit être un résident du Canada aux fins de l'impôt sur le revenu.
- Vous ne pouvez présenter une demande d'adhésion que si le rentier a au moins 80 ans et pas plus de 90 ans.
- Transfert électronique de fonds (TEF) – Remplir le formulaire *F17-8213 Transfert électronique de fonds – Autorisation de prélèvement unique en vue d'un paiement* et le joindre à la demande.
- Pour un transfert d'une autre institution – joindre le formulaire T2030, T2033, T2151 ou tout autre formulaire nécessaire.
- Service de rééquilibrage - remplir et joindre le *Formulaire de rééquilibrage (F46-7908)*.
- Désignation de bénéficiaires supplémentaires - remplir la section B, *Directives spéciales*.
- Si le client investit dans la série Partenaire avec protection du patrimoine, il faut remplir une *Entente relative aux frais pour la série Partenaire* (imprimé F46-11047).

Veillez faire parvenir les documents dûment remplis à l'adresse qui suit :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
Exploitation, Gestion du patrimoine
Bureau T424
255 avenue Dufferin
London ON N6A 4K1

Télécopieur : 1-866-275-8080

En ce qui concerne le Québec, veuillez faire parvenir les documents dûment remplis à l'adresse suivante :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
Exploitation, Gestion du patrimoine
1350 boulevard René-Lévesque O.
Bureau 1110
Montréal QC H3G 1T4

Télécopieur : 1-514-350-4740



Proposition visant un compte d'épargne libre d'impôt de fonds distincts avec protection du patrimoine

- **Veillez écrire lisiblement.**
- Dans la présente proposition, les termes « **vous** », « **votre** » et « **vos** » se rapportent à la personne ou aux personnes qui détiendront le contrat et les termes « **nous** », « **notre** » et « **nos** » se rapportent à la La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (« la Canada Vie »). Le terme *rentier* se rapporte la personne sur la tête de qui repose le contrat.
- Vous souhaitez souscrire une police de fonds distincts assortie d'une garantie de 75/100 (garantie applicable à l'échéance de 75 % et garantie applicable à la prestation de décès de 100 %).

Numéro de client : _____

N° de référence ou de commande : _____

Numéro de police : _____
(à l'usage du siège social exclusivement)

Le proposant a-t-il donné l'autorisation d'effectuer des transactions en remplissant le formulaire à cet effet? ?
 Oui **Non**

Section A - Cette section doit être remplie

A1) Renseignements sur le propriétaire de police/rentier/titulaire du compte d'épargne libre d'impôt

M. M^{me} Autre _____ Homme Femme

Nom du propriétaire de police ou du rentier (prénom, second prénom, nom de famille)

Numéro d'assurance sociale (NAS)

Adresse (numéro et nom de la rue, numéro d'appartement)

Date de naissance (jj/mmm/aaaa)

Si votre adresse postale est une case postale, une route rurale ou la poste restante, indiquez votre adresse résidentielle.

Ville Province Code postal

Numéro de téléphone

Adresse (numéro et nom de la rue, numéro d'appartement)

Ville Province Code postal

A2) Renseignements sur le titulaire successeur et le bénéficiaire

La désignation d'un bénéficiaire ou d'un titulaire successeur est soumise aux lois provinciales et territoriales.

Si la même personne est désignée comme titulaire successeur et bénéficiaire, et que cette personne est votre conjoint à votre décès, elle deviendra titulaire successeur et aucune somme forfaitaire ne sera versée.

En l'absence d'un bénéficiaire désigné, la prestation de décès sera versée à votre succession ou conformément à toute législation applicable.

Si vous désirez désigner plus d'un bénéficiaire, vous pouvez le faire à la section B, *Directives spéciales*.

1. Titulaire successeur

Par les présentes, je désigne mon conjoint*, s'il me survit, comme titulaire successeur du compte d'épargne libre d'impôt (CELI), qui deviendra rentier et acquerra tous mes droits au regard du CELI advenant mon décès.

Nom de famille du conjoint Prénom Initiales Numéro d'assurance sociale Date de naissance (jj/mmm/aaaa)

* Le terme « conjoint » désigne la personne reconnue comme votre époux ou conjoint de fait aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). La personne que vous désignez deviendra titulaire successeur uniquement si elle est votre conjoint au moment de votre décès.

2. Désignation de bénéficiaire

Advenant que le titulaire successeur que j'ai désigné au point 1 décède avant moi ou ne soit pas mon conjoint au moment de mon décès, ou que je n'aie pas désigné de titulaire successeur au point 1, je désigne par les présentes la ou les personnes dont le nom figure ci-dessous comme mon ou mes bénéficiaires et la ou les personnes en droit de recevoir le produit de la prestation de décès au titre de la police à mon décès.

Pour les propositions signées au Québec, veuillez cocher Révocable pour confirmer que la désignation d'un conjoint (époux ou conjoint uni civilement) à titre de bénéficiaire est révocable.

Révocable

Votre ou vos bénéficiaires en premier ordre

| Nom (prénom, second prénom, nom de famille) | Lien avec le rentier (au Québec, lien avec le propriétaire de police) | Révocable? (cochez une case) | Pourcentage attribué (%) |
|---|---|---|--------------------------|
| | | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | % |
| | | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | % |
| | | | Total 100% |

Vos bénéficiaires subsidiaires

Dans toutes les provinces et tous les territoires, sauf au Québec – Un bénéficiaire subsidiaire ne touche aucune prestation si un bénéficiaire en premier ordre est vivant au décès du dernier rentier. Au Québec, il est préférable de consulter votre conseiller juridique, car la loi peut différer.

| Nom (prénom, second prénom, nom de famille) | Lien avec le rentier (au Québec, lien avec le propriétaire de police) | Révocable? (cochez une case) | Pourcentage attribué (%) |
|---|---|---|--------------------------|
| | | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | % |
| | | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | % |
| | | | Total 100% |

A2) Renseignements sur le titulaire successeur et le bénéficiaire

3. Nomination d'un fiduciaire pour un bénéficiaire

Seulement là où les lois du Québec ne s'appliquent pas

Si un fiduciaire est nommé ci-dessous, les prestations à verser aux termes du contrat à tout bénéficiaire qui, au moment où le versement doit être fait, est mineur ou légalement incapable de donner quittance valable (selon les lois du domicile du bénéficiaire), seront versées au fiduciaire, en fiducie au profit du bénéficiaire. Ce paiement libérera la Canada Vie de ses engagements jusqu'à concurrence du montant versé. La fiducie au nom de tout bénéficiaire prendra fin une fois que le bénéficiaire sera majeur et légalement apte à donner quittance valable. Instruction est donnée au fiduciaire de remettre à ce moment-là, au bénéficiaire, l'actif alors détenu en fiducie pour le compte de celui-ci. Pendant la durée de la fiducie, le fiduciaire peut affecter l'actif fiduciaire au soutien financier, à des dépenses d'entretien, d'éducation ou à toute autre fin au profit du bénéficiaire, et exercer, à son seul gré, tout droit du bénéficiaire au titre du contrat. **Avant de remplir la présente section 3, vérifiez si vous avez déjà, dans un document quelconque, fait une nomination de fiduciaire qui pourrait s'appliquer. Il est recommandé de consulter un conseiller juridique.**

Au Québec seulement

Les prestations payables aux termes du présent contrat à un bénéficiaire qui est mineur au moment où le paiement doit être effectué, seront versées à son tuteur légal, à moins que le proposant ait établi une fiducie valide pour le compte du bénéficiaire mineur, par testament ou par contrat distinct, pour l'encaissement des prestations. En pareil cas, vous devez nommer la fiducie à titre de bénéficiaire dans la section ci-dessus, et nommer le fiduciaire dans la section ci-dessous.

Il est recommandé de consulter un conseiller juridique.

Nom du fiduciaire/tuteur (prénom, second prénom, nom de famille)

Lien avec le propriétaire de la police

A3) Comment payerez-vous cette police?

Montant de votre chèque ou du transfert électronique de fonds : _____ \$

Chèque fait à l'ordre de la Canada Vie.

Transfert électronique de fonds (TEF) – Remplir le formulaire *F17-8213 Transfert électronique de fonds – Autorisation de prélèvement unique en vue d'un paiement* et le joindre à la proposition.

Transfert d'un autre CELI à votre nom (veuillez fournir un exemplaire du document de transfert approprié); ou

Transfert d'un CELI détenu par votre conjoint ou ex-conjoint dans le cadre du partage des biens découlant de votre contrat de mariage ou de vie commune, ou de la rupture de ce contrat (veuillez fournir un exemplaire des documents de transfert appropriés).

Transferts au sein de la Canada Vie

Retraite et Investissement, Client individuel

Transfert à exécuter immédiatement (**À noter** : des frais peuvent s'appliquer), ou À la prochaine date de renouvellement

Mettre fin à la police et retirer le plein montant (rachat intégral), ou

Retirer une partie des sommes et conserver la police en vigueur (rachat partiel) de _____ \$
de la police n° _____

(Nous effectuerons le transfert aussitôt qu'il sera raisonnablement possible de le faire).

Assurance, Client individuel

Montant approximatif _____ \$ Numéro de police _____

Participations capitalisées Participations d'une police enregistrée Valeur de rachat (totale)

Échéance Autre _____

Taux d'intérêt du prêt _____ % jusqu'au _____ (jj/mmm/aaaa)

Après cette date, le mode de paiement des intérêts et le taux appliqué seront déterminés périodiquement par la Canada Vie, sous réserve des dispositions du contrat.

A4) Choix de placements

La seule option de frais offerte est l'option avec frais d'acquisition à 0 %. Aucuns frais ne seront déduits de votre prime.

Vous ne pouvez pas investir dans plusieurs séries au sein d'une même police.

*Des documents supplémentaires peuvent être exigés lorsque vous investissez dans l'option de la série Partenaire avec protection du patrimoine.

Dans le tableau ci-dessous, indiquez comment vous désirez que votre argent (prime) soit réparti. Inscrivez le numéro, le nom et la série des fonds distincts que vous avez choisis ainsi que le montant ou le pourcentage que vous voulez affecter à chaque fonds distinct.

| Numéro du fonds | Nom du fonds | Série | Montant ou pourcentage* |
|---|--------------|---|-------------------------|
| | | <input type="checkbox"/> Série standard avec protection du patrimoine <input type="checkbox"/> Série Partenaire avec protection du patrimoine* | |
| | | <input type="checkbox"/> Série standard avec protection du patrimoine <input type="checkbox"/> Série Partenaire avec protection du patrimoine* | |
| | | <input type="checkbox"/> Série standard avec protection du patrimoine <input type="checkbox"/> Série Partenaire avec protection du patrimoine* | |
| | | <input type="checkbox"/> Série standard avec protection du patrimoine <input type="checkbox"/> Série Partenaire avec protection du patrimoine* | |
| | | <input type="checkbox"/> Série standard avec protection du patrimoine <input type="checkbox"/> Série Partenaire avec protection du patrimoine* | |
| | | <input type="checkbox"/> Série standard avec protection du patrimoine <input type="checkbox"/> Série Partenaire avec protection du patrimoine* | |
| | | <input type="checkbox"/> Série standard avec protection du patrimoine <input type="checkbox"/> Série Partenaire avec protection du patrimoine* | |
| | | <input type="checkbox"/> Série standard avec protection du patrimoine <input type="checkbox"/> Série Partenaire avec protection du patrimoine* | |
| | | <input type="checkbox"/> Série standard avec protection du patrimoine <input type="checkbox"/> Série Partenaire avec protection du patrimoine* | |
| | | <input type="checkbox"/> Série standard avec protection du patrimoine <input type="checkbox"/> Série Partenaire avec protection du patrimoine* | |
| | | <input type="checkbox"/> Série standard avec protection du patrimoine <input type="checkbox"/> Série Partenaire avec protection du patrimoine* | |
| | | <input type="checkbox"/> Série standard avec protection du patrimoine <input type="checkbox"/> Série Partenaire avec protection du patrimoine* | |
| | | <input type="checkbox"/> Série standard avec protection du patrimoine <input type="checkbox"/> Série Partenaire avec protection du patrimoine* | |
| | | <input type="checkbox"/> Série standard avec protection du patrimoine <input type="checkbox"/> Série Partenaire avec protection du patrimoine* | |
| Total * le total des pourcentages doit être égal à 100 % | | | |

A5) Rachats partiels automatiques

Des frais de transaction peuvent s'appliquer pour certains rachats.

Tout rachat réduira de façon proportionnelle le montant des garanties applicables à l'échéance et à la prestation de décès aux termes de la police.

Fréquence – cochez une seule case Mensuelle Tous les deux mois Trimestrielle Semestrielle Annuelle

Rachats débutant le : _____ (jj/mmm/aaaa)

(Il faut compter entre 2 et 5 jours pour le transfert électronique des fonds dans votre compte bancaire)

Montant de chaque rachat – sélectionnez l'un des choix suivants :

Indiquez le montant

Montant _____ \$

Le montant sera racheté à partir du ou des fonds suivants :

| Numéro du fonds | Nom du fonds | Montant ou pourcentage* |
|---|--------------|-------------------------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| Total * le total des pourcentages doit être égal à 100 % | | |

Indiquez le nom de l'établissement financier et les renseignements sur le compte **et joignez un chèque personnel portant la mention « nul » à la demande.**

Renseignements bancaires :

Nom du titulaire du compte (en caractères d'imprimerie) :

S'il s'agit d'un compte conjoint, nom de l'autre titulaire du compte (en caractères d'imprimerie) :

Nom de l'établissement financier :

Numéro de domiciliation

Code bancaire

Numéro de compte

Vous nous donnez l'instruction de déposer le montant demandé dans le compte précité de l'établissement financier ci-dessus. Vous convenez de rembourser à la Canada Vie tout montant versé par celle-ci auquel vous n'auriez pas droit en donnant ordre à l'établissement financier de reverser ce montant à la Canada Vie.

Section B - Directives spéciales

B1) Ajouter toute information complémentaire dans la présente section

G1) Consentement et signature**En apposant votre signature ci-dessous, vous reconnaissez et convenez de ce qui suit :**

- Vous avez lu la présente proposition et la section « Collecte et utilisation de vos renseignements personnels » ci-dessous. Vous confirmez que les déclarations faites dans la proposition sont complètes et exactes.
- La présente proposition et les dispositions de la police englobent toutes les conditions de votre contrat. Vous acceptez les conditions énoncées et toute modification pouvant être apportée au contrat.
- Il est entendu que le contrat que vous avez reçu n'entrera en vigueur que lorsque la présente proposition aura été acceptée par la Canada Vie et que la prime aura été reçue à son bureau administratif.
- Vous confirmez être un résident du Canada aux fins des déclarations de revenus.
- Vous demandez que la Canada Vie sollicite l'enregistrement de votre police à titre de compte d'épargne libre d'impôt en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de toute législation provinciale ou territoriale.
- Si vous avez indiqué à la section A(3) que la prime provient notamment d'un rachat intégral ou partiel de polices Canada Vie en vigueur et que vous n'avez pas précisé quand le rachat devra être effectué, vous demandez à la Canada Vie de racheter immédiatement cette ou ces police(s) de façon irrévocable dans la mesure indiquée à la section A(3). Vous convenez que si vous avez spécifié un rachat intégral, vous demandez à la Canada Vie de racheter la police moyennant le paiement et le transfert de sa valeur nette de la façon indiquée dans la présente proposition, et que la police ainsi rachetée prend fin.
- Il est entendu que le conseiller en sécurité financière n'est pas autorisé à placer la Canada Vie dans des situations comportant quelque risque ou obligation que ce soit.
- Vous consentez à ce que nous obtenions des renseignements auprès de toute organisation, s'il y a lieu, afin de trouver tout propriétaire de police, tout rentier ou tout bénéficiaire ou de déterminer si un rentier est vivant. Si nous ne sommes pas en mesure d'obtenir une preuve satisfaisante, nous nous réservons le droit de suspendre les versements jusqu'à ce nous recevions une telle preuve.

Collecte et utilisation de vos renseignements personnels

- Vous convenez que lorsque vous demandez tout produit ou service, la Canada Vie établit et met à jour un dossier confidentiel contenant des renseignements personnels à votre sujet. Vous consentez à ce que la Canada Vie recueille, utilise et divulgue vos renseignements personnels. Il est entendu que nous devons obtenir ces renseignements pour traiter la présente proposition et, si elle est approuvée, pour établir votre contrat et en assurer l'administration et le service, pour vous conseiller quant aux produits et services offerts par la Canada Vie, ses filiales, ses sociétés affiliées et ses partenaires stratégiques, pour vous aider à planifier votre sécurité financière, pour analyser et traiter les demandes de règlement, pour verser les prestations aux termes du contrat, pour créer et mettre à jour les dossiers et pour accomplir toute autre tâche connexe.
- Votre dossier est conservé dans les bureaux de la Canada Vie ou dans les locaux d'un tiers agissant au nom de la Canada Vie. L'accès aux renseignements personnels figurant au

dossier est limité aux membres du personnel de la Canada Vie, aux personnes autorisées par celle-ci qui ont besoin de ces informations pour s'acquitter de leurs tâches et aux personnes à qui vous avez accordé un droit d'accès. Dans la mesure où des renseignements personnels peuvent être recueillis, utilisés ou divulgués au Canada ou ailleurs, l'accès peut être autorisé en vertu des lois du Canada ou d'ailleurs, selon le cas.

- Vous avez le droit d'examiner et de rectifier les renseignements contenus dans votre dossier. Vous pouvez en faire la demande par écrit à :
Ombudsman
La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
255 avenue Dufferin
London ON N6A 4K1
- Sous réserve des restrictions juridiques ou contractuelles, vous pouvez révoquer votre consentement en tout temps en faisant parvenir un avis en ce sens à notre siège social ou à nos bureaux administratifs. Vous convenez que le fait de ne pas accorder votre consentement pourrait entraîner le refus de votre proposition.
- Vous autorisez l'utilisation de votre numéro d'assurance sociale, numéro d'entreprise aux fins de l'impôt sur le revenu des sociétés ou autres numéros d'identification aux fins de déclarations fiscales, d'identification et de tenue de dossiers.

**Accusé de réception de la notice explicative et du contrat
Vous convenez de ce qui suit :**

- Vous avez reçu le contrat de fonds distincts avec protection du patrimoine de la Canada Vie applicable.
- Tout montant affecté à un fonds distinct, à l'exception du montant des garanties applicables à l'échéance et à la prestation de décès, n'est pas garanti, et des frais seront déduits des fonds distincts, comme il est décrit dans la notice explicative et dans la police.
- Le conseiller en sécurité financière a discuté avec vous du contenu de la notice explicative en vigueur et vous l'a expliqué, y compris l'*Aperçu du fonds*.

En signant ci-dessous, vous reconnaissez avoir décidé d'accéder à la notice explicative en format électronique en suivant le lien **www.canadavie.com/noticesexplicatives** ou avoir reçu un exemplaire de la Notice explicative sur les polices de fonds distincts avec protection du patrimoine de la Canada Vie.

En cochant cette case, vous confirmez que vous et/ou les membres admissibles de votre famille détenez d'autres polices de placement de la Canada Vie qui pourraient être regroupés, maintenant ou ultérieurement, afin d'être admissibles aux taux inférieurs d'une série destinée aux clients à valeur nette élevée. Remplissez le *Formulaire relatif aux actifs admissibles du ménage* (imprimé F46-8459) et le joindre à la présente proposition.

En cochant cette case, vous convenez du choix **BonjourLaVie^{MC}** et vous nous demandez d'établir la police en tant que composante d'un programme de revenu de retraite **BonjourLaVie^{MC}**.

Signature du propriétaire de police / rentier / titulaire du compte _____ Fait à _____
(ville/province) _____ Date (jj/mmm/aaaa)

Signature du témoin _____ Fait à _____
(ville/province) _____ Date (jj/mmm/aaaa)

Attestation du conseiller

La présente section doit être remplie et signée par le conseiller.

En apposant votre signature ci-dessous, vous atteste ce qui suit :

Intégralité de la proposition

- Vous atteste que le contenu de la présente proposition est, à votre connaissance, complet et exact.
- Vous confirmez que la proposition a été signée dans la province indiquée à la section C(1) *Consentement et signature*.

Divulgence concernant la rémunération et tout conflit d'intérêts

Vous confirmez avoir fourni au propriétaire de police l'information suivante par écrit :

- Le nom de la ou des compagnies que vous représentez.
- Le fait que vous touchez une rémunération (comme des commissions ou un salaire) pour la vente de produits d'assurance-vie et d'assurance maladie.
- Le fait que vous pouvez recevoir une rémunération additionnelle sous la forme de bonis, d'une participation à des conférences ou de toute autre mesure d'encouragement à la vente.
- Des précisions quant à tout conflit d'intérêts réel ou potentiel vous concernant dans le cadre de la présente transaction.

Délivrance de la notice explicative et discussion à son sujet

Vous confirmez ce qui suit :

- Vous avez discuté avec le ou les propriétaires de la police du contenu de la notice explicative, y compris *l'Aperçu du fonds*, et le leur avez expliqué; et
- un exemplaire papier de la notice explicative a été remis avant la signature de la proposition, à moins que le ou les propriétaires de police aient décidé d'accéder à la notice explicative en format électronique.

Regroupement des actifs du ménage

Vous avez déterminé si le client est actuellement admissible ou a le potentiel de devenir admissible à la série pour clients à valeur nette élevée et, dans l'affirmative, lui avez fait remplir le *Formulaire relatif aux actifs admissibles du ménage* (imprimé F46-8459).

Proposition FundSERV

Cochez cette case si la proposition doit être traitée en ayant recours à FundSERV.

Je ne peux l'affirmer avec certitude, mais j'ai des motifs raisonnables de soupçonner l'existence d'un tiers. (Décrivez ci-dessous en quoi consistent ces motifs)

| | |
|--|-----------------------------------|
| Nom du conseiller (en caractères d'imprimerie) | Numéro de téléphone du conseiller |
| Numéro du conseiller | AGD ou bureau |

Signature du conseiller en sécurité financière

Date (jj/mmm/aaaa)

*Au Québec, toute référence au terme conseiller correspond à conseiller en sécurité financière au titre des polices d'assurance individuelle et de fonds distincts, et à conseiller en assurance collective / en régimes de rentes collectives au titre des produits collectifs.

Protection du patrimoine de la Canada Vie - tableau des codes de fonds

En novembre 2019



Police avec garantie
de 75/100

| | |
|--|----------|
| Fonds de répartition de l'actif | |
| Répartition prudent (GSP) | CAN743 |
| Répartition modéré (GSP) | CAN744 |
| Répartition équilibré (GSP) | CAN745 |
| Fonds de revenu basés sur la répartition de l'actif | |
| Axé sur le revenu (GSP) | CAN748 |
| Croissance du revenu (GSP) | CAN749 |
| Croissance du revenu Plus (GSP) | CAN750 |
| Fonds de liquidités et équivalents | |
| Marché monétaire (Portico) | CAN701 |
| Fonds du marché monétaire pour le rééquilibrage (Portico) | CAN774 |
| Fonds de constitution de rente | CAN998 |
| Fonds à revenu fixe | |
| Obligations de base (Portico) | CAN787 |
| Obligations tactique (Portico) | CAN10712 |
| Revenu fixe diversifié (GSP) | CAN10721 |
| Fonds équilibrés | |
| Revenu mensuel (GLC) | CAN782 |
| Revenu (Mackenzie) | CAN773 |
| Revenu stratégique (Mackenzie) | CAN771 |
| Équilibré toutes capitalisations canadiennes (Mackenzie) | CAN772 |
| Équilibré (TD Greystone) | CAN767 |
| Équilibré (Invesco) | CAN712 |
| Équilibré (Beutel Goodman) | CAN10706 |
| Équilibré canadien Ivy (Mackenzie) | CAN10717 |
| Diversifié (GLC) | CAN10720 |
| ObligAction (GLC) | CAN10722 |

Série Partenaire avec protection du patrimoine de la Canada Vie - tableau des codes de fonds

En novembre 2019

Police avec garantie
de 75/100

| | |
|--|----------|
| Fonds de répartition de l'actif | |
| Répartition prudent (GSP) | CAN2743 |
| Répartition modéré (GSP) | CAN2744 |
| Répartition équilibré (GSP) | CAN2745 |
| Fonds de revenu basés sur la répartition de l'actif | |
| Axé sur le revenu (GSP) | CAN2748 |
| Croissance du revenu (GSP) | CAN2749 |
| Croissance du revenu Plus (GSP) | CAN2750 |
| Fonds de liquidités et équivalents | |
| Marché monétaire (Portico) | CAN2701 |
| Fonds du marché monétaire pour le rééquilibrage (Portico) | CAN2774 |
| Fonds de constitution de rente | CAN2996 |
| Fonds à revenu fixe | |
| Obligations de base (Portico) | CAN2787 |
| Obligations tactique (Portico) | CAN12712 |
| Revenu fixe diversifié (GSP) | CAN12721 |
| Fonds équilibrés | |
| Revenu mensuel (GLC) | CAN2782 |
| Revenu (Mackenzie) | CAN2773 |
| Revenu stratégique (Mackenzie) | CAN2771 |
| Équilibré (TD Greystone) | CAN2767 |
| Équilibré (Invesco) | CAN2712 |
| Équilibré (Beutel Goodman) | CAN12706 |
| Équilibré canadien Ivy (Mackenzie) | CAN12717 |
| Diversifié (GLC) | CAN12720 |
| ObligAction (GLC) | CAN12722 |

La Canada Vie convient de verser des prestations conformément aux conditions du contrat.

Le président et chef de la direction,



Paul A. Mahon

Le président et chef de l'exploitation, Canada,



Jeffrey F. Macoun

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie

Siège social

330 avenue University,
Toronto, Ontario, Canada, M5G 1R8

Bureau administratif

255 avenue Dufferin
London, Ontario, Canada, N6A 4K1

Bureau administratif du Québec

1350 boulevard Réne-Lévesque Ouest
Montréal, Québec, Canada, H3G 1T4



Rendez-vous au canadavie.com

  @CanadaVie  @canada_vie  @CanadaLifeCo

Numéro de téléphone sans frais : **1-888-252-1847**

Canada Vie et le symbole social sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

BonjourLaVie est une marque de commerce de La Great-West, compagnie d'assurance-vie utilisée avec permission par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

F46-10586 – 11/19